



Mission interim au jour le jour

Par Bourleu001

Bonjour

Je viens de signer un contrat du mardi 10 juin au vendredi 13 juin par le biais de la boîte interim.

Le premier jour, je fait de 6h à 13h et tout se passe bien.

Aucun reproche sur mon travail.

Je me représente le lendemain matin à 6h et l'agent de sécurité m'avertis que je ne suis pas sur le planning et que je dois rentrer chez moi.

Je contacte mon agence intérimaire qui me précise que comme je n'ai pas été contacté la veille par leur équipes, c'est que je ne devait pas aller travailler et que ça avait signalé oralement lors de l'entretien avec l'agence intérimaire ce qui est faux.

Est-ce légal alors que je suis toujours sous contrat chez eux et que personne ne m'a signalé de problèmes lors de ma première journée ni m'a précisé que la période d'essai de 2 jours n'était pas concluante !

De plus, vais je être payé pour la journée du mardi 10 juin.

Alors, J'ai rappelé l'agence pour avoir un interlocuteur mais personne ne me répond.

C'est triste de la part d'un employeur.